

		REPUBLIQUE FRANCAISE	
		DEPARTEMENT DE LA DROME	
		ARRONDISSEMENT DE DIE	
		=====	
		<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX</b>	
		<b>SMPAS</b>	
		=====	
		EXTRAIT	
		DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
		=====	

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15  
 Nombre de Conseillers en exercice : 15  
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 13

Le treize juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, est convoqué, et s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de Mirabel et Blacons, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 5 juin 2023

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 15

Présents : Julie MEURANT, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Sébastien CHOUPAS, André ODDON, Philippe BERNA, Georges DUQUESNE, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN

Secrétaire de séance : Hélène SYLVESTRE

**Objet : Création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL NON PERMANENT (renfort été)  
 N°2023-06-13-10**

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément au Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-8 et suivants, ces emplois sont par principe occupés par des fonctionnaires mais peuvent, par exception, être occupés par des contractuels,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial en raison des nécessités de service et du bon fonctionnement de celui-ci (relève compteurs),

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La nature des fonctions sera précisée par une fiche de poste remise à l'agent à son arrivée,

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur :

La création de l'emploi d'un emploi d'adjoint technique territorial, non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel par exception dans les conditions prévues aux articles L332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique en fonction des nécessités de service.

Le tableau des effectifs joint en annexe est modifié pour tenir compte de la présente délibération :

Adjoint Administratif	1	Cat. C	35 h	Filière administrative	Emploi permanent
Adjoint technique	1	Cat. C	35 h	Filière technique	Emploi non permanent
Adjoint technique	4	Cat. C	35 h	Filière technique	Emplois permanents
Attaché Territorial	1	Cat. A	24h	Filière administrative	Emploi permanent
Ingénieur	1	Cat. A	35 h	Filière technique	Emploi permanent

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Conforme au registre des délibérations,  
 Mirabel et Blacons, le 15/06/2023

Le Président  
**Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 15/06/2023  
 et publication le : 16/06/2023  
 Le Président

